



Financement de votre projet d'accessibilité



Nous vous présentons ici,
les programmes de financement
existants.

À noter que certains critères
peuvent s'appliquer, n'hésitez pas
à vérifier votre admissibilité.

Ville de Québec

Le Programme d'aide à la rénovation de façades est une aide financière visant à encourager les propriétaires de bâtiments commerciaux situés sur une artère commerciale à effectuer des travaux de rénovation de façade. Les travaux de mise en accessibilité sont acceptés.

Qui est admissible ?

Les édifices non résidentiels (ou partiellement non résidentiels).

Territoires éligibles :

- > Faubourg Saint-Jean
- > Saint-Roch
- > Saint-Sauveur
- > La 1^{ère} Avenue et le Vieux-Limoilou
- > L'avenue Royale
- > La rue Racine
- > L'avenue Myrand
- > L'avenue Maguire
- > Montcalm

Conditions particulières ?

Si l'immeuble a déjà fait l'objet d'une subvention dans le cadre du programme, il peut à nouveau être admissible, mais seulement pour des travaux liés à l'accessibilité universelle. Cette subvention additionnelle peut atteindre maximalelement 5 000 \$.

Où adresser la demande ?

Site de la Ville de Québec:
www.ville.quebec.qc.ca/programmes_subventions/habitation/facade_artere.aspx

**Service du développement économique,
division habitation**

**295, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3G8
Téléphone : 418 641-6186**

Toute demande doit être accompagnée des documents suivants :

- > Preuve de propriété (compte de taxe);
- > Chèque de 102,00 \$, plus les taxes applicables, à l'ordre de la Ville de Québec pour acquitter les frais d'ouverture de dossier.

Financement provincial

Revenu Québec propose une déduction fiscale pour des rénovations ou des transformations favorisant l'accessibilité à un édifice. Cette mesure permet de déduire 100 % des dépenses consacrées à ces travaux dans l'année courante.

Une déduction fiscale équivalente est aussi offerte au fédéral.

Qui est admissible ?

Tout contribuable (société de personnes ou un particulier qui utilise un édifice principalement pour gagner un revenu d'entreprise ou de biens).

Conditions particulières ?

Vous devez effectuer des travaux sur un édifice déjà existant tout en étant conformes aux normes de conception sans obstacles du Code de construction du Québec.

Où adresser la demande ?

Site de Revenu Québec :
<http://www.revenuquebec.ca/>
 pour le formulaire: Attestation d'admissibilité des dépenses de rénovation ou de transformation
Téléphone : 1 800 361-0761

Financement fédéral

Le Fonds pour l'accessibilité offre une possibilité de financement pour la réalisation de projets visant à améliorer l'accessibilité d'installations où des services sont offerts aux personnes handicapées. L'accès à l'information et à la communication est aussi visé.

Qui est admissible ?

Entre autres, les petits organismes du secteur privé ayant moins de 50 employés et des revenus bruts annuels de moins de 5 millions de dollars.

Conditions particulières ?

Le fédéral émet périodiquement des appels de propositions avec des échéances précises et des budgets spécifiques. Une condition importante est le soutien de la collectivité et l'effet bénéfique pour les personnes handicapées.

Où adresser la demande ?

Site Emploi et Développement social Canada (EDSC):
www.edsc.gc.ca/fra/invalidite/fpa/collectivites.shtml ou à l'adresse suivante :
 Fonds pour l'accessibilité
Bureau de la condition des personnes handicapées
 Emploi et Développement social Canada
 105, rue Hôtel de Ville
 Édifice Bell, 1^{er} étage
 Gatineau, QC, K1A 0J9
 Téléphone : 1800 622-6232

Vous êtes à la recherche d'une idée ou d'un concept afin d'amasser des fonds destinés à la mise en accessibilité de votre commerce ?

Soyez novateurs dans votre stratégie de financement. Pourquoi ne pas mettre sur pied un programme de récompense ou de fidélisation? Une campagne de financement pour l'accessibilité pourra s'avérer une solution complémentaire. En conclusion, rappelez-vous que vous avez l'occasion de vous faire connaître auprès d'un réseau solide de consommateurs. Les membres du CAPVISH c'est aussi une communauté de consommateurs. Brillez par votre dynamisme!

Vous souhaitez promouvoir votre nouvel avantage concurrentiel ?

Servez-vous de l'autocollant **J'ai à cœur l'accessibilité de mon commerce** et surtout, souvenez-vous que le marketing social, c'est payant pour tous!

